

CONDITIONS DE VENTE DE BILLETS INDIVIDUELS WALYGATOR APPLICABLES AUX INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL OU PAR LEUR INTERMEDIAIRE

Les présentes conditions de vente régissent les relations entre la société Olipark, société par actions simplifiée au capital de 462 513D, ayant son siège social au Parc de loisirs Walygator, Voie Romaine 57280 Maizières-Lès-Metz, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Metz sous le numéro 792 077 661, dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR36 792 077 661, et les Institutions Représentatives du Personnel telles que définies aux présentes, pour la vente de billets individuels d'entrée au parc Walygator à ces Institutions Représentatives du Personnel ou par leur intermédiaire.

Tout achat ou toute commande de billets individuels d'entrée au Parc Walygator effectué(e) par une Institution Représentative du Personnel telles que définies aux présentes auprès de la société Olipark entraîne l'acceptation sans réserve des présentes conditions, nonobstant toute stipulation contraire.

1. DISPOSITIONS COMMUNES

1.1 DEFINITIONS

Les termes débutant par une majuscule dans les présentes conditions de vente ont la signification suivante :

- « Adulte » : personne physique âgée d'au moins 11 ans et de moins de 65 ans.
- « Conditions » : les présentes conditions de vente, y compris leur(s) annexe(s).
- « Billet » : droit d'accès payant ou gratuit au Parc au profit d'une personne non membre d'un Groupe, à une ou plusieurs dates indéterminées au cours d'une Saison.
- « Enfant » : personne physique âgée de moins de 11 ans.
- « Groupe » : groupe d'au moins vingt personnes payantes, Adultes et/ou Enfants à partir de 3 ans.
- « Institution Représentative du Personnel » : entité constituée au sein d'une entreprise ou administration proposant des activités culturelles aux salariés de cette entreprise ou administration (ex. : comité d'entreprise, amicale du personnel).
- « Moins Valide » : personne handicapée à moins de 80 %.
- « Parc » : le parc de loisirs exploité par Walygator.
- « Prestation Associée » : toute prestation proposée par Walygator (restauration rapide ou assise, WalyBillets, animation soumise à une tarification spécifique en sus du prix d'entrée, etc.) à l'exception de l'accès au Parc.
- « Saison » : période d'ouverture du Parc entre deux périodes de fermeture hivernale.
- « Senior » : personne physique âgée de 65 ans ou plus.
- « Walygator » : la société Olipark.

1.2 VALIDITE DES BILLETS

Les Billets sont valables pour une journée de la Saison au cours de laquelle ils ont été achetés. Les Billets non utilisés au cours d'une Saison ne peuvent pas être utilisés au cours d'une Saison ultérieure.

Les Billets ne sont pas datés. Un Billet peut donc être utilisé à la date choisie par le détenteur du Billet, pourvu que cette date soit un jour de la Saison au cours de laquelle le Billet a été acheté.

Quel que soit le type de Billet, Walygator se réserve la faculté de refuser l'accès au Parc au détenteur d'un Billet le jour choisi de la visite, en raison par exemple de la forte affluence ou des conditions météorologiques.

1.3 PRIX DES BILLETS

Le prix des Billets, en euros et toutes taxes comprises, figure en annexe 1 des Conditions. Ce tarif s'applique sous réserve d'offres promotionnelles ponctuelles.

Le prix des Billets est établi sur la base des taxes applicables à la date d'entrée en vigueur des Conditions. Il est susceptible d'être modifié à tout moment par Walygator en cas de variation de ces taxes.

Le prix des Billets ne comprend pas l'accès au parking, qui fait l'objet d'une tarification spécifique par véhicule et par jour, les repas, certains jeux et activités proposés dans l'enceinte du Parc ou toute autre dépense à caractère personnel.

1.4 GRATUITES

Des Billets gratuits sont délivrés aux caisses à l'entrée du Parc au profit des Enfants de moins de 3 ans, femmes enceintes, personnes handicapées à plus de 80 %, sur présentation d'un justificatif.

1.5 ENTREE EN VIGUEUR DES CONDITIONS

Les Conditions s'appliquent à compter du 1er février 2018.

1.6 MODIFICATION DES CONDITIONS

Walygator se réserve la faculté de modifier sans préavis tout ou partie des Conditions, en ce compris le tarif figurant en annexe. Ces modifications entrent en vigueur à la date indiquée dans les Conditions.

1.7 TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies auprès des Institutions Représentatives du Personnel font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer l'accès des visiteurs au Parc et, avec l'accord des personnes concernées, à l'envoi d'offres commerciales. L'Institution Représentative du Personnel se porte garant du consentement des bénéficiaires des Billets à la collecte de leurs données personnelles par Walygator. Les destinataires des données sont Walygator et, avec l'accord des personnes concernées, les partenaires commerciaux de Walygator.

Toute personne dont les données ont été recueillies bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ces données, qu'elle peut exercer en s'adressant à Walygator (Walygator, traitement des données personnelles, Voie Romaine 57280 Maizières-Lès-Metz). Elle peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

1.8 RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Walygator a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de Axa France IARD (313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex ; contrat n° 7370019604).

1.9 LOI APPLICABLE, LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française.

Toute réclamation relative à l'achat d'un billet doit être adressée à Walygator (Service réclamations, Voie Romaine 57280 Maizières-Lès-Metz). En cas de litige, les parties privilégieront le règlement à l'amiable. Après avoir saisi le dit service et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, l'acheteur peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

2 DISPOSITIONS APPLICABLES A LA VENTE DE BILLETS AUX COMITES D'ENTREPRISE

2.1 TYPES DE BILLETS

Les Billets pouvant être achetés par les Institutions Représentatives du Personnel sont les Billets d'accès au Parc valables pour une journée au cours d'une Saison, sans Prestation Associée.

Les Billets sont vendus à un tarif ne distinguant pas selon la catégorie dont relève l'utilisateur final de ces Billets (Adulte, Enfant, Senior, Moins Valide).

2.2 ACHAT DE BILLETS

L'Institution Représentative du Personnel doit acheter au moins vingt Billets par commande. L'attention de l'Institution Représentative du Personnel est attirée sur le fait qu'elle peut bénéficier d'un tarif préférentiel en cas d'achat d'un nombre important de Billets, comme cela est précisé en annexe 1.

L'achat des Billets s'effectue en complétant le bon de commande disponible sur le site internet de Walygator, à l'adresse suivante : <https://www.walygatorparc.com/billetterie/ce-et-groupes> Ce bon, accompagné du chèque ou du virement prévus à l'article 2.3, doit être envoyé à Walygator, Service Réservation, Voie Romaine 57280 Maizières-Lès-Metz.

Tout achat emporte obligation de paiement à la charge de l'Institution Représentative du Personnel. Tout achat est conclu sous réserve du paiement de la totalité du prix des Billets.

2.3 MODALITES DE PAIEMENT

Le bon de commande doit être accompagné du paiement de la totalité du prix des Billets, versé par chèque à l'ordre de Walygator ou par virement sur le compte dont le numéro IBAN est le suivant : FR76 1470 7012 0131 9217 8249 177 et le code BIC est le suivant : CCBPFRPMTZ.

2.4 PENALITES DE RETARD

Le prix des Billets est exigible à compter de la réception du bon de commande par Walygator. En cas de retard de paiement, le taux d'intérêt des pénalités est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. En outre, l'Institution Représentative du Personnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de Walygator, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Walygator peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

2.5 DELIVRANCE DES BILLETS

Les Billets sont délivrés par courrier à l'adresse indiquée par l'Institution Représentative du Personnel. L'envoi des Billets se fait par courrier postal.

2.6 MODIFICATION DES BILLETS

Les Billets ne sont pas modifiables.

2.7 REMBOURSEMENT DES BILLETS

L'Institution Représentative du Personnel peut obtenir le remboursement des Billets invendus au cours de la Saison de leur validité, aux conditions suivantes :

Les Billets doivent être envoyés à Walygator au plus tard le 15 novembre de l'année au cours de laquelle se termine la Saison ; et

Le montant remboursé ne peut être supérieur à 20 % du montant toutes taxes comprises des Billets achetés par l'Institution Représentative du Personnel pour la Saison.

Le remboursement est effectué sous la forme d'un avoir, dont le montant est déductible du prix des Billets achetés par l'Institution Représentative du Personnel pour une Saison ultérieure.

3 DISPOSITIONS APPLICABLES AU DEPOT-VENTE DE BILLETS AUPRES DES COMITES D'ENTREPRISE

3.1 TYPES DE BILLETS

Les Billets pouvant être commandés par les Institutions Représentatives du Personnel pour être vendus en dépôt-vente sont les Billets d'accès au Parc valables pour une journée au cours d'une Saison, sans Prestation Associée.

3.2 COMMANDE DE BILLETS

Une Institution Représentative du Personnel peut vendre des Billets, en qualité de dépositaire à la vente de Walygator, auprès des salariés de l'entreprise ou de l'administration dont l'Institution Représentative du Personnel fait partie, à condition que chaque commande porte sur au moins vingt Billets.

Pour commander des Billets, l'Institution Représentative du Personnel doit compléter le bon de commande disponible sur le site internet de Walygator, à l'adresse suivante : <https://www.walygatorparc.com/billetterie/ce-et-groupes>, et l'envoyer à Walygator, service réservation, Voie Romaine 57280 Maizières Les Metz.

3.3 LIVRAISON DES BILLETS

Les Billets sont envoyés par courrier à l'adresse indiquée par l'Institution Représentative du Personnel. L'envoi des Billets se fait par courrier postal.

3.4 COMMERCIALISATION DES BILLETS

En signant le bon de commande, l'Institution Représentative du Personnel s'engage à :

- Promouvoir la vente des Billets auprès des salariés de l'entreprise ou de l'administration dont l'Institution Représentative du Personnel fait partie à l'aide des outils de communication fournis par Walygator. Tout support de communication utilisant des éléments couverts par un droit de propriété intellectuelle (marque, logo, etc.) dont est titulaire Walygator ou une entité du groupe auquel elle appartient doit être explicitement validé par le service marketing de Walygator préalablement à son utilisation ;
- N'apporter aucune modification aux Billets ni les associer à quelque produit ou service que ce soit ;
- Vendre les Billets aux salariés au prix fixé par Walygator ;
- Percevoir le prix des Billets payé par les salariés pour le compte de Walygator, le prix devant être payé en totalité au moment de l'achat des Billets par les salariés ;
- Reverser le montant total perçu auprès des salariés à Walygator, en un seul versement (un seul chèque ou un seul virement émis par l'Institution Représentative du Personnel) lors d'une nouvelle commande en cours de Saison et en tout état de cause au plus tard le 15 novembre de l'année au cours de laquelle se termine la Saison de validité des Billets. Walygator se réserve la faculté de refuser tout versement qui ne couvrirait pas la totalité du montant perçu par l'Institution Représentative du Personnel. Le versement s'effectue par chèque à l'ordre de OLIPARK ou par virement sur le compte dont le numéro IBAN est le suivant : FR76 1470 7012 0131 9217 8249 177 et le code BIC est le suivant : CCBPFRPMTZ. A défaut de versement à la date prévue ci-dessus, les Billets commandés sont facturés en totalité à l'Institution Représentative du Personnel ;
- Restituer les Billets invendus à Walygator au plus tard le 15 novembre de l'année au cours de laquelle se termine la Saison de validité des Billets. A défaut de restitution à la date prévue ci-dessus, les Billets commandés sont facturés en totalité à l'Institution Représentative du Personnel.

3.5 MODIFICATION DES BILLETS

Les Billets ne sont pas modifiables.

ANNEXE 1 : TARIFS APPLICABLES AUX INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL A COMPTER DU 1ER FEVRIER 2018

VENTE DE BILLETS AUX INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

TYPE DE BILLET	QUANTITÉ ACHETÉE	DESCRIPTION PRIX TTC PAR BILLET	PRIX TTC PAR BILLET
Billet Saison 2018	De 20 à 99 Billets	Billet non daté valable pour une personne non membre d'un Groupe pour une journée au cours de la Saison 2018	20 €
	De 100 à 999 Billets		19,50 €
	1 000 Billets et plus		19 €

ANNEXE 1 : TARIFS APPLICABLES AUX INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL A COMPTER DU 1ER FEVRIER 2018

VENTE DE BILLETS AUX INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

TYPE DE BILLET	QUANTITÉ ACHETÉE	DESCRIPTION	PRIX TTC PAR BILLET
Billet Saison 2018	20 Billets ou plus	Billet non daté valable pour une personne non membre d'un Groupe pour une journée au cours de la Saison 2018	21 €